

MASSIF CENTRAL

LE MAGAZINE DU PATRIMOINE, DE L'HISTOIRE ET DE L'ART DE VIVRE

À GAGNER
 un séjour de rêve
 dans un château
 tout à l'intérieur

Bientôt 800 éoliennes

Histoire

La Fayette Porte-étendard de la liberté

Loisirs

AUVERGNE : LE VTT EN ROUE LIBRE

www.massif-central.fr

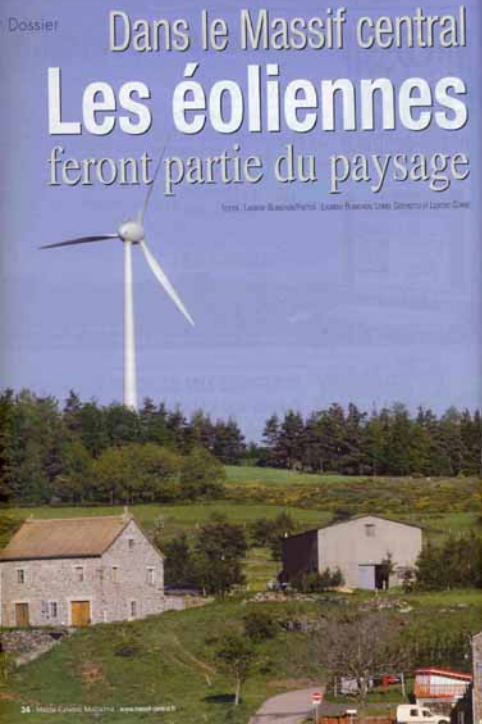
MULLES-BOUY 2007, France Métrouillat & Co - Belgique 0,70 €

L 11898 - 82 - F: 6,00 € - RD

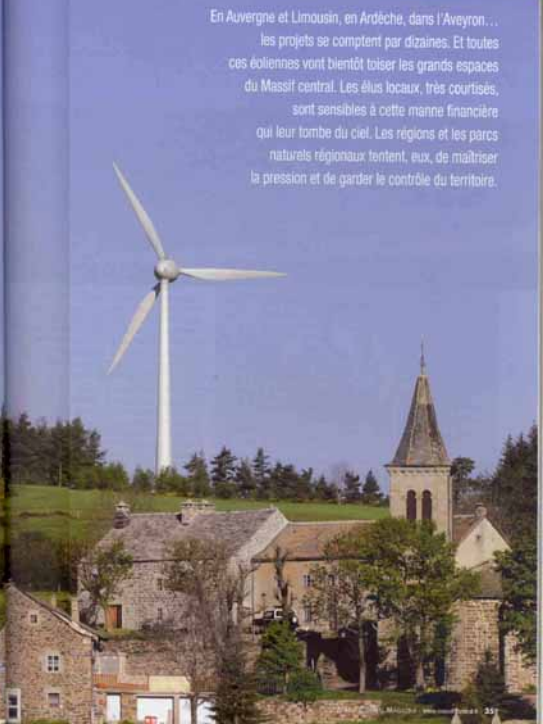


Dans le Massif central Les éoliennes feront partie du paysage

Texte : Lucien Baudouin/Pirelli. Lucien Baudouin, 1988. Directeur / Lucien Baudouin



En Auvergne et Limousin, en Ardèche, dans l'Aveyron... les projets se comptent par dizaines. Et toutes ces éoliennes vont bientôt toiser les grands espaces du Massif central. Les élus locaux, très courtois, sont sensibles à cette manne financière qui leur tombe du ciel. Les régions et les parcs naturels régionaux tentent, eux, de maîtriser la pression et de garder le contrôle du territoire.





Depuis qu'il a été embauché en octobre 2005 chez Énergie 21 Centre France, une entreprise spécialisée dans le développement de projets éoliens sur le Limousin et ses régions limitrophes, Bruno n'avait pas beaucoup mis le nez dehors. « On a abattu un énorme boulot de prospection cartographique, c'est l'indispensable préalable. » Mais depuis un mois et demi environ, enfin, il est sur le terrain. Ce trentenaire à l'allure décontractée, vêtu d'un jean et d'un pull-over, sillonne le Massif central. Son produit : l'éolien. Sa société est la filiale française du

groupe allemand Wind Projekt Development (WPD), qui construit et exploite depuis dix ans des parcs éoliens. Après Paris et la Picardie, l'exploitant a choisi... Limoges. Bruno et ses trois collègues ont tracé un périmètre de 300 kilomètres autour de la préfecture de la Haute-Vienne. « Au-delà, il devient difficile d'entretenir une relation de proximité. »

Aujourd'hui, c'est du côté d'Ussel qu'il se dirige, dans une petite commune où l'attendent le maire et plusieurs membres de son conseil municipal. Un bon rendez-vous ? « Faut voir, lâche Bruno, dubitatif. Ils ont déjà vu trois promoteurs... » Comme tous ses interlocuteurs. « Sur la vingtaine d'élus que j'ai rencontrés jusqu'alors, pas un qui n'ait pas déjà été prospecté... » La France s'est engagée à produire 21 % de son énergie en renouvelable d'ici à 2010. Et l'État a décidé de donner un coup de fouet à l'éolien, jusqu'alors peu développé chez nous au regard de nos voisins espagnols et allemands, en proposant aux exploitants des tarifs avantageux de rachat de l'électricité. De ce côté-là, c'est réussi. L'évolution de la production éolienne en France suit une courbe exponentielle, passant de 150 mégawatts en 2002 à 800 fin 2005, puis à 1 500 à la mi-2007, l'objectif étant d'atteindre les 10 000 mégawatts d'ici à 2010 ! Appâtés par des perspectives de rentabilité que leur enverrait plus d'un industriel, de grands groupes internationaux prospectent le territoire à la recherche des gisements de vent et d'élus accommodants. « Après avoir labouré les zones les plus favorables, la Bretagne et le littoral méditerranéen pour faire simple, les voilà désormais chez nous », confirme Loïc Le Quilleuc, chargé de mission éolien à l'Ademe Auvergne.





Les éoliennes du Massif

La prochaine pourrait bien venir d'Ally, en Haute-Loire, où, un an et demi après la mise en service des 26 machines, le plus grand parc éolien français – pour quelques mois encore – est agité par des bourrasques de contestation.

« En janvier 2007, nous avons envoyé une pétition signée par 50 personnes, expliquent Bernard et Noëlle Marchais, dont la cour de ferme est surplombée de trois éoliennes. Quatre jours plus tard, le sous-préfet nous répondait. Et il n'a pas fallu attendre un mois pour que la DDASS vienne enquêter. » Confortés par la rapidité de réaction de l'administration, pourtant peu légendaire, plusieurs riverains ont débatté leurs états d'âme.

« Un ronronnement permanent, surtout les jours de brouillard, des perturbations dans la réception télé, les effets stroboscopiques liés à l'ombre des pales, le comportement étrange du bétail... », énumère Bernard, qui s'estime désormais *« de son pays »*. Un autre agriculteur juge *« fatigant cette espèce de ronflement qui ne s'arrête jamais »* et pense sérieusement, quand sonnera l'heure de la retraite, *« à chercher un coin plus tranquille »*. Le préfet n'a pas encore livré ses conclusions.

Ally : un an et demi après la mise en service des 26 machines, le plus grand parc éolien français – pour quelques mois encore – est agité par des bourrasques de contestation.

À ALLY (HAUTE-LOIRE), AU PAYS DES MOULINS, DES RIVERAINS MÉCONTENTIS ENVISAGENT LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION.



Bientôt 800 mâts sur le massif ?

Massif Central magazine a fait les comptes. Fin avril 2007, 106 éoliennes étaient en service sur le territoire¹, beaucoup plus si on intègre l'Aude et ses 137 mâts. Trente-six permis de construire déjà autorisés en ajouteront 279. Trente-sept autres permis sont en cours d'instruction dans les quinze DDE contactées pour un total de 425 éoliennes, ce qui porterait l'addition à plus de 800. Et combien de projets dans les cartons ? « En Haute-Loire, il y a des anémomètres partout », observe un technicien de l'équipement. « Le dépôt du permis est l'étape ultime ; beaucoup de promoteurs ont des dossiers en cours », reconnaît-on à la DDE du Puy-de-Dôme... Parmi les départements les plus concernés, l'Aveyron, où la préfecture a accepté 10 nouveaux parcs pour 80 machines et étudie 9 autres dossiers qui en planteraient 126. Et l'Ardeche, où 11 projets attendent l'aval de l'État pour 60 unités.

« Le nombre de collectivités abordées grossit de jour en jour », confirme Loïc Le Quilleuc, Le chargé de mission ne nie pas le phénomène, mais il l'explique aussi par la stratégie du « premier arrivé, premier servi ». Pour lui, les développeurs veulent « planter le drapeau avant le concurrent ». « Et quand on connaît la difficulté de mener à bien un projet, poursuit-il, mieux vaut pour eux en lancer trois pour en voir aboutir un. » Le progrès technologique aidant, les zones potentiellement favorables à l'éolien se sont élargies. Il y a cinq ans, une éolienne culminait à 45 mètres de haut pour une puissance de 650 kilowatts. Les machines installées l'an dernier au col de la Fageole (Cantal), tout près de l'A 75, sont trois fois plus hautes et quatre fois plus puissantes ! « À 130 mètres de haut, on ne trouve pas du vent partout, mais presque ! », souligne Loïc Le Quilleuc.

« Moraliser les pratiques »

Au-delà du discours citoyen, le principal argument des promoteurs est financier. Un parc éolien génère une importante taxe professionnelle. Et dans les territoires ruraux du Massif central où ne subsistent souvent que quelques agriculteurs, c'est un argument de poids. « Il est logique que les élus soient sensibles à ces propositions, analyse Lionel Roucan, conseiller régional (vert) d'Auvergne et vice-président du parc des Volcans. Quelle autre industrie viendrait investir autant d'argent chez eux et leur rapporter autant de subsides ? » Face à la

multiplication des projets et à l'ampleur des intérêts financiers, les collectivités locales cherchent à reprendre les commandes et à réguler le phénomène. Les régions adoptent des schémas de développement éolien. Ces documents d'orientation identifient les gisements de vent, bien sûr. Ils cartographient les espaces naturels, les sites touristiques et les monuments historiques... et définissent les éventuelles possibilités d'implantation. Ils ajoutent aussi à la législation existante des contraintes nouvelles visant à « moraliser les pratiques » en termes de concertation avec les populations, de répartition fiscale des ressources... et d'indépendance des études préalables, dit le vice-président de la région Limousin, Jean-Bernard Damiens. « Longtemps, note Fabrice Lamoureux, technicien au conseil régional d'Auvergne, ce sont les promoteurs eux-mêmes qui, avec leur bureau d'études intégré, ont jugé de la pertinence d'un projet, dans lequel ils avaient d'importants intérêts. » ►



1. Massif central magazine a contacté les DDE pour obtenir la liste des permis de construire déposés sur les départements suivants : Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Allier, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Loire, Ardeche, Aveyron, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot et Aude. Seule la DDE du Tarn-et-Garonne n'a pas répondu à nos multiples sollicitations.

des gisements
de vent, bien sûr
indispensables,
l'implantation
d'éoliennes
est soumise
à de fortes
contraintes
techniques et
administratives.

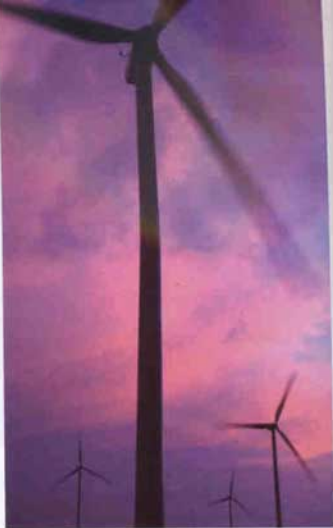
2003, sous la mandature de Giscard. L'ancien président était et reste opposé à l'éolien : le document verrouillait le territoire. Suite au changement de majorité, la région a revu la copie en 2006 et a ouvert des fenêtres de tir sur le Cézallier-Cantalien, dans le Livradois-Foréz, les Combrailles... « Nous ne voulons pas que ce développement soit seulement régi par la logique du marché et que chaque commune mène son projet dans son coin », résume Yves Geydon, vice-président (vert) de la région Auvergne en charge du développement durable. Son objectif en Auvergne : une trentaine de fermes éoliennes, pour 500 à 600 mégawatts de potentiel de production. La région Limousin a adopté son schéma de développement éolien en juin 2006. « C'est un outil d'aide à la décision pour les élus locaux, très sollicités, analyse Jean-Bernard Damiens. Il nous permet d'éviter le mitage, de bien identifier les zones sensibles, de garder la maîtrise de notre territoire. » Le Limousin mise sur 100 mégawatts (une cinquantaine d'éoliennes) dans les cinq ans à venir, « notre potentiel se situant, à terme, à 300 mégawatts ».

Aider les communes

Les parcs naturels régionaux sont, eux aussi, entrés dans la danse et affrontent courageusement, avec l'éolien, l'antinomie de deux de leurs objectifs : préserver les paysages et... développer les énergies renouvelables. « Si on ne fait rien, de toute façon les opérateurs viendront quand même », analyse, fataliste, Guy Seneau, qui suit le dossier au parc des Volcans d'Auvergne. Le parc a adopté un schéma éolien sur le Cézallier, où plusieurs projets sont très avancés du côté de Ségur, Vic-sur-Cère, Polminhac... « Nous n'avons aucun pouvoir réglementaire pour intervenir auprès des communes, soumises à une forte pression des promoteurs, poursuit le chargé de mission. Au moins avons-nous souhaité leur proposer un outil d'analyse, objectif et complet, pour qu'elles décident en connaissance de cause. » Une étude interne est actuellement en cours pour élargir ce schéma à tout le territoire du parc.

Le Livradois-Foréz en pleine expansion

Le parc naturel du Livradois-Foréz travaille actuellement à l'élaboration de son schéma éolien. « Les promoteurs ont déjà sollicité plusieurs de nos communes, explique Nathalie Santacaterina, chargée de mission énergie, qui se concentre quasiment à temps plein sur ce dossier. Des projets sont même déjà avancés sur le haut Livradois, la vallée de l'Ance, la montagne thiermoise... » Avec son schéma éolien, le Parc entend « redonner aux élus locaux la maîtrise du territoire ». Invités début mai pour une conférence territoriale sur ce thème, les présidents de communautés de communes se sont entendus sur plusieurs points : « Ils doivent, d'abord, réfléchir, ensemble, à une mutualisation de la fiscalité et, pourquoi pas, à l'échelle du parc ; ils s'interrogent, ensuite, sur l'opportunité d'investir des fonds publics dans les futurs parcs éoliens. » Aucun d'entre eux ne devrait délibérer sur une zone de développement éolien avant l'adoption du schéma, prévue pour début 2008.



Même démarche au parc naturel régional du Livradois-Foréz, où le schéma éolien est en cours d'élaboration (lire encadré). Quant au parc des Grands Causses, il est associé à la mission interservices d'aménagement et de paysages qui instruit les dossiers sur l'Aveyron. Sa nouvelle charte, qui n'est pas encore approuvée, comporte un article sur l'éolien. « Nous sommes favorables à l'éolien, affirme son chargé de mission Didier Ocibal, mais pas n'importe où ni n'importe comment. »

Au-delà des gisements de vent, bien sûr indispensables, l'implantation d'éoliennes est soumise à de fortes contraintes techniques et administratives. Dans les territoires concernés, peu habités et peu industrialisés, il est souvent nécessaire de redimensionner le réseau, parfois de construire de nouveaux postes sources, pour véhiculer l'électricité. Les études sont longues, détaillées, coûteuses... « Quand il a fallu porter les permis de construire à la préfecture, j'ai dû emprunter la fourgonnette municipale », sourit Maurice Combettes, maire de Salles-Curan (Aveyron) qui, avec sa ferme de 29 éoliennes, détrônera bientôt Ally. Mais rien ne décourage les élus et les promoteurs. À l'impératif de développement des énergies renouvelables, non polluantes, s'ajoute une perspective de rentabilité financière qui leur permet de déplacer les montagnes. À l'ambition citoyenne se joint l'utile contribution au renouveau des territoires ruraux. Il faudra s'y faire. Dans le Massif central, les éoliennes feront bientôt partie du paysage. ■

Les batailles du Massif

Renouvelable, naturelle, sans déchets, l'énergie éolienne ne fait pas pour autant l'unanimité. Partout où sortent les projets, une opposition s'organise, attisée par une fédération. Vent de colère, à qui rien n'échappe. Les batailles du massif ont débuté entre les partisans de l'éolien, de son énergie propre et de ses retombées financières, et les opposants, qui s'érigent en gardiens des paysages.

LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION LA SAUVEGARDE DU CARLADEZ MANIFESTENT LEUR MÉCONTENTEMENT LORS DE L'INAUGURATION DES ÉOLIENNES DE LA FAÛLELE (CANTAL).



Les toits sont en lauzes et les maisons en pierre. Ici, dans ces paysages escarpés, incisés de routes en lacet, les villages sont perchés sur des promontoires ou posés à flanc de colline. Nous sommes au nord de l'Aveyron, à la frontière

cantalienne, dans le Carladez. Rendez-vous est pris à Mur-de-Barrez, le chef-lieu de canton. « Vous ne pourrez pas taper la maison, il y a des banderoles devant », assure Marie-Hélène Bazétoix. Elles sont bien là, accrochées au grillage : « Non aux éoliennes. » Un promoteur envisage l'implantation de 20 machines sur les communes voisines Brommat, Thérondeles et Taussac. Plusieurs seraient installées là, sur la colline d'en face.

Une association est née en février 2006 pour réunir les mécontents : la Sauvegarde du Carladez. Elle revendique 278 adhérents à jour de cotisation, intarissables sur les innombrables nuisances de ces « monstres d'acier ». « Le pire, c'est qu'on a appris l'affaire par hasard, explique sa présidente Isabelle Ladoux : quand on a compris que l'antenne, là-haut sur la colline, était en fait un mât de mesure des vents. » La communauté de communes, démarchée par un promoteur, avait délibéré favorablement pour le lancement des études deux ans plus tôt... « Qu'on ne nous balance pas l'argument financier qui sauve les territoires qui se meuvent ; ici, on gère l'opulence », affirme Christian Chauzy, un autre militant de la Sauvegarde.

Le seul village de Brommat, 801 habitants, affichait en effet en 2005 une taxe professionnelle dix fois supérieure et un endettement treize fois inférieur à la moyenne des communes de même taille. Sa richesse, il la doit à EDF, qui a installé ici en 1935 une des plus importantes centrales hydroélectriques de France, alimentée par les barrages de Sarrans et de la Barthe. La piscine est superbe, les courts de tennis agréables, le gymnase flambant neuf... sans parler du centre sportif et de loisirs. « En gros, on ne sait plus quoi faire de l'argent », plaisante le militant.

L'une des communes concernées, Thérondeles, a voté en décembre 2006 le périmètre de sa zone de développement éolien. D'après l'association, le projet serait « en sommeil, car sensible, à l'approche des échéances électorales ». Francis Issanchou, maire de Brommat, précise qu'il est « toujours à l'étude ; tout simplement. [...] On a déjà réduit le nombre de machines, je ne sais même pas s'il y en aura un jour... »





« Exproprié de mon pays »

Des associations comme la Sauvegarde du Carladez, il en existe des dizaines sur le Massif central : dans le Cantal, où 60 riverains des éoliennes de la Fageole ont déposé une plainte auprès du procureur de la République ; en Corrèze ; en Haute-Loire, où la bagarre fait rage sur le mont Mézenc ; en Ardèche, où l'on en compte près d'une dizaine... Outre un lobbying actif auprès des médias et de la population, elles attaquent les permis de construire, déposent des recours. Parfois, elles obtiennent gain de cause. À Saint-Front, en Haute-Loire, il n'y aura pas seize mais douze éoliennes ; la cour d'appel de Lyon a amputé le permis de construire de quatre mâts, suite aux actions intentées par l'Association de protection des paysages exceptionnels du Mézenc. « On craint maintenant de voir arriver de nouveaux projets encore plus gros », s'insurge François Leloustre, l'un de ses animateurs, qui a restauré une vieille demeure du XVII^e pour la transformer en chambres d'hôtes.

Ces associations sont rassemblées au sein d'une fédération, Vent de colère, qui ne manque pas de leur fournir l'argumentation : les éoliennes ne réduisent pas les gaz à effets de serre ; pire, elles les augmentent, du fait de leur intermittence, en perturbant le réseau. Elles sont bruyantes, menacent la sécurité des riverains, notamment l'hiver, en cas de gel ; elles tuent les oiseaux migrateurs, enrichissent « outrageusement » les promoteurs. Et surtout, surtout, elles défigurent les paysages. Sur son site internet, Vent de colère liste dans un document de quinze pages tous les projets en cours ou à l'étude, et peu passent au travers des mailles du filet. Résultat, d'une vingtaine d'associations de protestation en 2003, la fédération en recenserait aujourd'hui 350 ! ▶

